

Île verte

Des rives sous protection

Charles Méthé

Numéro 121, été 2009

Rives et dérives

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/15663ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Méthé, C. (2009). Île verte : des rives sous protection. *Continuité*, (121), 26–30.



Des rives sous protection

Comme des aimants, les rives attirent, depuis toujours. Mais au fil du temps, cet attrait a engendré la dégradation des paysages littoraux, la perte d'habitats de qualité et une alarmante flambée des prix des propriétés littorales. À l'île Verte, les résidents et la Municipalité se mobilisent pour freiner le phénomène.

par Charles Méthé

La Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, dont le territoire correspond à celui de l'île Verte, fait tout en son pouvoir pour préserver la qualité et la beauté de ses rives. Au site du phare, qui fête ses 200 ans cette année, certaines prairies côtières sont protégées jusqu'à 350 m du rivage.

Photo : Paul Charbonneau

Notre relation historique avec le fleuve et le système cadastral du « rang canadien » ont déterminé l'organisation et l'évolution de notre espace habitable. Encore aujourd'hui, ils continuent à influencer les mutations de cette relation fondatrice qu'entretient notre société avec les rives originelles.

Le fleuve a été la grande voie de pénétration continentale de la colonisation française. De son embouchure jusqu'aux « pays d'en haut », il était l'axe de cohérence du pays neuf. Cette autoroute flottante amenait les nouvelles et nourrissait les premiers colons. Les paysages humains de la vallée du Saint-Laurent se sont rapidement définis à partir des rives du cours d'eau. À part quelques exceptions, l'accès aux nouveaux terroirs s'est surtout organisé depuis les rives du fleuve et de certains de

ses affluents. Le Saint-Laurent est devenu la principale référence géographique à partir de laquelle les seigneuries et les censives étaient concédées. Tout se définissait par lui, de ses rivages vers l'intérieur des terres. En relation avec le fleuve, le « rang canadien » répartissait les terres en bandes longues et étroites, perpendiculaires au rivage. Sur les deux rives, le grand village continu s'est reproduit rang après rang dans toute la zone seigneuriale, portant bien au-delà du rivage l'écho du Saint-Laurent.

DÉRIVES

Au XX^e siècle, l'occupation des rives s'est densifiée par endroits, en raison de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'émergence de la villégiature. Avant l'application du zonage agricole, rien ne ralentissait l'humanisation du rivage, si ce n'est la distance des grands centres, les caractéristiques physiques du rivage qui ne répondaient pas aux « canons » du tourisme balnéaire ou des initiatives privées de conservation de grands domaines littoraux (le Domaine Lanaudière à Saint-Vallier, le Séminaire de Québec au cap Tourmente). L'usage des rives à des fins résidentielles, l'accès à un plan d'eau, mais aussi le contact avec ce fleuve-mémoire ont toujours eu une grande valeur symbolique.

L'évolution fulgurante des valeurs foncières des propriétés riveraines est venue confirmer cet engouement persistant.

La sur-densification de la frange littorale, encouragée par une réglementation peu restrictive (marge de protection de 10 m), a eu de nombreux effets destructeurs : altération des écosystèmes littoraux, disparition des traces des trames cadastrales originales, perte de qualité des paysages, fermeture des perspectives sur le littoral, privatisation des rives, limitation de l'accès au rivage.

À cela s'ajoutent, à plusieurs endroits, des modifications, voire des bouleversements liés aux changements climatiques. Dans la zone estuarienne, les processus d'érosion

En haut : Le Bout-d'en-Haut, qui correspond à l'ouest de l'île.

En bas : Située à l'entrée de l'île, l'école du Bout-d'en-Bas est aujourd'hui un centre d'interprétation qui fait découvrir la vie insulaire aux nombreux touristes. À côté, le dernier chaland de l'île Verte.

Photos : Paul Charbonneau

semblent s'accélérer de façon incontrôlable. Dans certains cas, la marge non constructible de 10 m au-dessus de la ligne des hautes eaux n'est plus suffisante pour protéger les constructions des risques inhérents aux marées de vives eaux combinées aux effets des tempêtes.

La préservation des rivages est devenue un enjeu de société. Certains pays sont des chefs de file dans ce domaine, comme la France (voir « Bords de mer à l'abri », p. 43). Ici, nos traditions ont frisé le laisser-aller le plus total. À quand une politique imaginative qui laisserait un rôle actif aux municipalités et aux propriétaires privés ? Un renforcement de la réglementation québécoise est souhaitable pour assurer à la fois la sécurité, la préservation des paysages, l'accès public et la protection des écosystèmes. En plus d'une réglementation commune, les solutions doivent s'adapter au contexte spécifique de chacune des municipalités.

SAUVER LE TOUR DE L'ÎLE VERTE

Conscients de leur patrimoine littoral exceptionnel, la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, sur l'île Verte, et ses citoyens s'intéressent depuis près de 20 ans à la conservation des rivages.

Avant la mise en place d'un service de traversier et la protection du zonage agricole, les difficultés d'accès avaient en quelque sorte préservé l'île Verte d'un développement sauvage. Avec l'abolition du zonage agricole et l'augmentation de la pression de développement qui a suivi, la protection du rivage est devenue un enjeu de conservation, mais aussi le fondement d'un nouveau développement économique durable basé sur la qualité du paysage maritime.

Une communauté insulaire, plus que tout autre village littoral, se définit par sa relation avec ses rivages. La forme allongée et étroite de l'île Verte donne un autre rivage en guise d'arrière-pays. On dit d'une terre qui traverse l'île du nord au sud qu'elle « fait d'une mer à l'autre ». La solution devait s'adapter à ce contexte particulier.

La Municipalité s'est donc engagée à définir un cadre réglementaire permettant de maintenir les grandes caractéristiques des paysages insulaires et, expressément, de protéger ses rivages. Par exemple, le chemin de l'Île reste l'axe de répartition du bâti, structurant la relation du parcellaire avec le rivage. En portant l'exigence de largeur minimale des nouveaux lots en bordure du fleuve à un arpent et demi, soit 85 m de front sur le fleuve, on impose un rythme

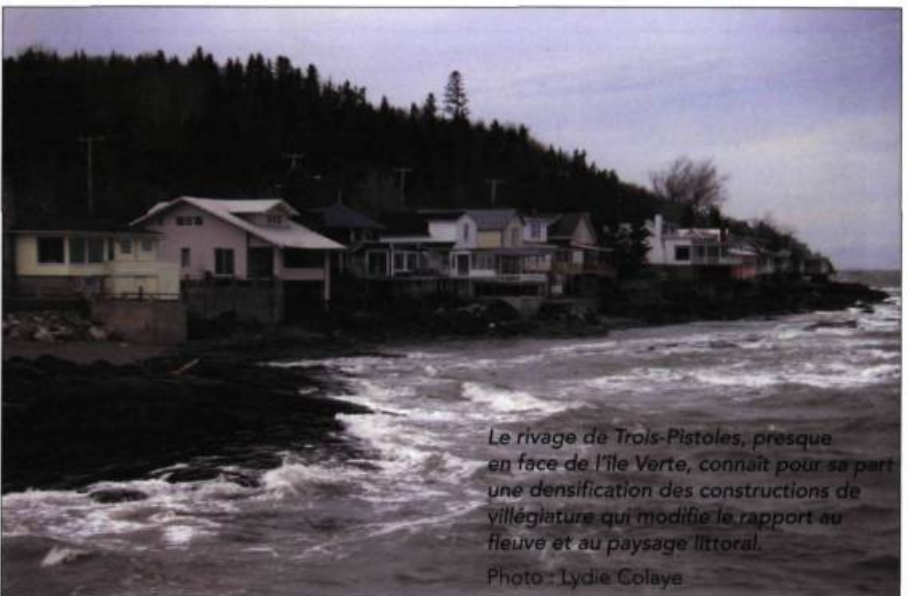


qui maintient la trame cadastrale originelle. Au sud de l'île, une zone de non-construction dans les bandes riveraines empêche toute nouvelle implantation à moins de 50 m de la ligne des hautes eaux. Cette mesure permet de protéger le caractère sauvage du marais, tout en maintenant une relation avec la rive inspirée du modèle « agromaritime » développé sur l'île.

Au nord, les enjeux de protection diffèrent. Historiquement, cette rive n'était pas habitée, hormis par les familles des gardiens et aides-gardiens du phare. L'essentiel du rivage était resté sauvage jusqu'à il y a une quinzaine d'années. Puis, quelques constructions sur le rivage ont mis en évidence la fragilité de la situation et la volonté des résidents de préserver son caractère sauvage. Une zone de protection

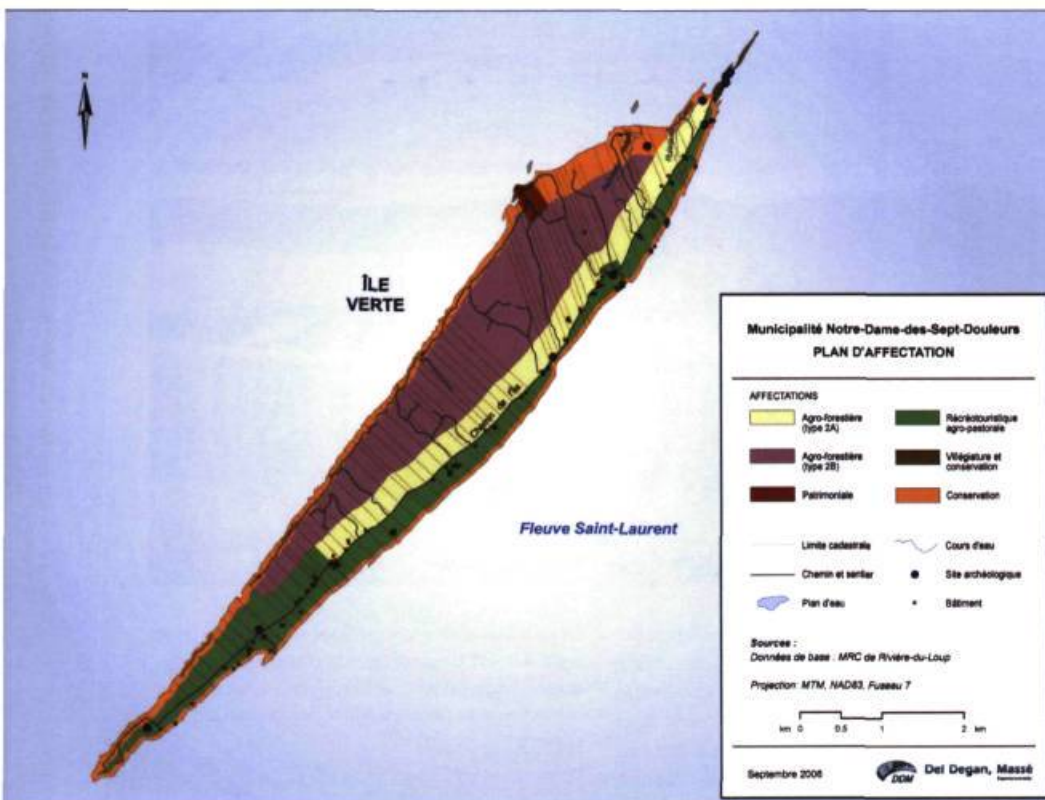
La relation d'une communauté insulaire avec les rives est plus forte que dans n'importe quel village littoral. À l'île Verte, chacun participe à la préservation des paysages côtiers.

Photo : Denis Cusson



Le rivage de Trois-Pistoles, presque en face de l'île Verte, connaît pour sa part une densification des constructions de villégiature qui modifie le rapport au fleuve et au paysage littoral.

Photo : Lydie Colaye



Selon le plan d'affectation de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, les rives de l'île Verte sont toutes destinées à la conservation.

Carte : Louise Newbury

de 100 m au-dessus de la ligne des hautes eaux a été instaurée sur l'essentiel de cette rive. Au site bicentenaire du phare, qui offre une large ouverture sur le paysage maritime exceptionnel de l'estuaire et sur Charlevoix, certaines prairies côtières sont protégées jusqu'à 350 m du rivage, en autant qu'elles soient à moins de 10 m d'altitude.

Chaque propriétaire participe aussi à la protection d'un patrimoine commun exceptionnel par un effort de préservation. Ce maintien de la qualité de la ressource « paysagère » garantit les conditions essentielles au tourisme littoral et à la villégiature.

Cependant, le prix à payer est élevé. Le succès de la préservation entraîne une demande soutenue qui alimente une flambée de la valeur des propriétés et des taxes foncières, ce qui induit une forte pression sur le morcellement des propriétés. Sur l'île Verte comme partout le long du fleuve, cette dynamique infernale semble ne pas vouloir s'arrêter. Dans cette situation difficile, plusieurs citoyens doivent vendre ou morceler leur propriété pour espérer conserver une partie de leur rêve.

La pire menace à la préservation des paysages littoraux est l'effet négatif de la fiscalité foncière sur les tentatives de conservation des rivages par les citoyens. Il faut rapidement reconnaître le rôle de fiduciaires de la protection des paysages maritimes que les propriétaires peuvent jouer. Sans une approche de partenariat imaginative, nous sommes condamnés par la spéculation à une déstructuration complète des derniers segments privés des paysages et des écosystèmes du bord du fleuve et de ses affluents.

■ Charles Méthé est consultant en ingénierie culturelle et membre du conseil municipal de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

Formation en patrimoine bâti

« Patrimoine et territoire : une nouvelle approche »



Offerte sur demande
 Durée : 1 journée
 Nombre de participants : 15
 Agrément : Loi sur les compétences

Élus, aménagistes, urbanistes, professionnels du patrimoine, membres des comités consultatifs en urbanisme, etc., cette formation vous intéresse ? Elle propose une nouvelle approche pour gérer le patrimoine et assurer des transformations du milieu en harmonie avec son héritage.

Cette formation est offerte par le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ).

Pour information : 418 647-4347 ou 1 800 494-4347
www.cmsq.qc.ca ou education@cmsq.qc.ca



Desjardins

Culture,
 Communications et
 Condition féminine

Québec